



**Commune de Sainte Bazeille**  
**MAIRIE**

25 avenue du Général de Gaulle  
BP 18  
47180 Sainte Bazeille  
Tel 05 53 94 40 28  
Fax 05 53 94 27 85  
contact@mairie-sainte-bazeille.fr  
[www.mairie-sainte-bazeille.fr](http://www.mairie-sainte-bazeille.fr)

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Liberté - Égalité - Fraternité

Conseil Municipal du  
**lundi 11 juin 2008**

**Département de Lot-et-Garonne**  
**Arrondissement de Marmande**

***Election des représentants de la commune au syndicat de la vallée de la Gupie***

Le Conseil Municipal, après appel à candidature au sein de l'assemblée, procède à l'élection des représentants de la commune au Syndicat de la Vallée de la Gupie. Sont élus Jean-Louis BAREILLE et Janine BOUCHERET.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Remise gracieuse de la taxe d'urbanisme pour la Sté IMMO-BY 3000***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'exonérer la société IMMO-BY 3000 de la taxe d'urbanisme demandée par la commune, soit 45 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Acceptation du devis du SDEE pour l'éclairage public du stade de rugby***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies 47, pour un montant de 18 909.96 € TTC, et sollicite un paiement échelonné sur trois exercices (juin 2008, juin 2009 et juin 2010).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Recrutement d'un agent occasionnel***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide le recrutement direct d'un agent non titulaire occasionnel pour une période de 3 mois à compter du 16 juin 2008 (Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, 35 h par semaine).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Bilan concertation P.L.U.***

La concertation qui a débuté en novembre 2005 s'est terminée en mars 2008. Une réunion avec la population a eu lieu le 20 novembre 2006. Plus d'une centaine de personnes y ont assisté. Cette réunion a amené des thèmes déjà rencontrés dans le PADD, ce qui a donc eu le mérite de confirmer certains choix de la commune.

Certains ont été sensibles à la superficie des parcelles (il faut des petites parcelles pour les personnes limitées financièrement). La réponse apportée dans le P.L.U. se trouve dans le projet de construction en cours au nord du bourg.

Sur les nouvelles zones, l'objectif de la commune est plutôt de proposer des parcelles de grande taille.

Certains s'inquiètent que la zone d'activité entre Marmande et le bourg soit passée en intégralité pour les constructions d'activité économique. La réponse donnée dans le P.L.U. est que dans cette zone à conflit potentiel entre habitat et activité, il est permis de faire évoluer les constructions existantes en terme d'extension mais pas en terme de nouvelles constructions.

Le souci paysager a aussi été signalé par des habitants qui trouvent les coteaux mités par de nouvelles constructions. La réponse du P.L.U. se trouve au niveau du zonage qui ne détermine que certains secteurs constructibles dans les coteaux, et sur le règlement qui n'autorise pas de construction à étage.

Les pièces du dossier étaient consultables en Mairie pendant toute la durée des études.

Un registre déposé en Mairie a permis le recueil d'avis de la population : aucune remarque n'a été formulée. Les bulletins municipaux ont informé la population sur le suivi du P.L.U.

Les articles thématiques sur le P.L.U. ont été produits sur le Républicain et le Sud-Ouest.

En conclusion :

- La concertation a été diversifiée et bien menée,
- Les interventions de la population apportent des réflexions mais ne changent pas fondamentalement le projet du P.L.U., elles le confortent,
- L'ensemble de ces réflexions trouve réponse dans les pièces du P.L.U.

Le bilan de la concertation publique préalable à l'arrêt du projet du P.L.U. est donc globalement satisfaisant.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

### ***Arrêt projet P.L.U.***

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que le P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, arrête le P.L.U. de la commune de Sainte Bazeille, et précise que ce projet sera :

- communiqué pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à son élaboration,
- communiqué aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale qui en ont fait la demande,
- tenu à la disposition des présidents d'associations agréées.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

### ***Désignation des membres du jury d'assises***

Après tirage au sort, sont désignés pour constituer le jury d'assises 2009 :

- Madame Corinne BOSCO épouse DUBROCA
- Madame DUBUR
- Monsieur Jean-Christophe LARRIBIÈRE
- Monsieur Alain ALFONSO
- Monsieur Joël BALCAEN
- Monsieur Henri RAYNE

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

***Extension de l'école maternelle : choix des entreprises***

Suite à la publicité effectuée par voie d'affichage, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les lots suivants aux entreprises les moins disantes : RIGO pour la plomberie et FAUCHE pour l'électricité.

Lot plomberie sanitaire :

- RIGO de Sainte-Bazille	66 297.00 € HT
- A.C.E.P. de Samazan	68 581.80 € HT
- BADIE de Marmande	74 558.00 € HT

Lot électricité :

- RIGO de Sainte-Bazille	5 640.00 € HT
- A.C.E.P. de Samazan	5 626.30 € HT
- FAUCHE J.P. de Marmande	4 756.13 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité